

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 23224 du 8 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ2119460S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43000 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032327S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2021 :

Tollet	Mickaël	NIGEND : 160 594
---------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2021 :

Marini	Christophe	NIGEND : 171 566
Barron	Nicolas	NIGEND : 168 989

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2021 :

Cavalié	Jérôme	NIGEND : 155 921
Dalmay	Maxime	NIGEND : 276 630
Dole	Alexandre	NIGEND : 341 538
Reynaud	Thomas	NIGEND : 322 873

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2021 :

Clavière	Jérémy	NIGEND : 332 396
Delavault--Postigo	Quentin	NIGEND : 349 657
Falquier	Kevin	NIGEND : 354 756

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juillet 2021.

*Le général de division,
commandant par suppléance la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,*
M. Pidoux